

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2020

CHAPITRE 09

COUR SUPREME

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	7
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	7
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2020	8
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	9
2.1.	PROGRAMME 121: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR COUR SUPREME	10
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	11
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	12
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	12
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	14
2.2.	PROGRAMME 122: CONTROLE DE LA TRANSPARENCE FINANCIERE, DE LA GESTION BUDGETAIRE ET DE LA QUALITE DES COMPTES PUBLICS	27
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	28
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	29
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	29
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	31
2.3.	PROGRAMME 123: CONTRIBUTION A LA CONSOLIDATION DE L'ETAT DE DROIT	46
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	47
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	48
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020	48
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020	49
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	62

3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	63
3.2.	LEÇONS APPRISES	63
3.3.	PERSPECTIVES	64

NOTE EXPLICATIVE

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

L'objectif stratégique de la Cour Suprême est de « contribuer à doter le Cameroun d'un système judiciaire efficace et indépendant, proche des justiciables et rendant des décisions cohérentes et uniformes ».

Dans cette vision, l'indépendance de la justice remplit une fonction sociale duale. D'un côté, le public mesure à son aune le degré de professionnalisme et d'efficacité de ceux qui exercent le pouvoir judiciaire. D'un autre côté, l'indépendance de la justice est un principe régulateur de l'ordre social librement consenti par les citoyens. En ce sens, elle est réductible à leur confiance dans la justice, en tant que fondement de l'autorité des décisions de celle-ci et symbole de l'impartialité nécessaire pour la cohésion sociale.

L'entrecroisement des regards montre que la dignité du magistrat se lit notamment dans la reconnaissance sociale de son aptitude à satisfaire les exigences de sa fonction.

L'idée fondamentale autour de laquelle s'organise la réflexion est qu'une coopération harmonieuse doit être pensée sur la base de la juste répartition du pouvoir « politique » entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire comme un principe fonctionnel d'organisation de la société, une règle de gouvernement posée pour leur permettre, chacun en ce qui le concerne dans son domaine réservé, exclusif d'autres autorités, d'exprimer la souveraineté nationale. En ce sens, la mise en œuvre du principe de la séparation des pouvoirs implique la fonction constitutionnelle de la justice qui est un principe même du pouvoir souverain du juge et se traduit par la liberté d'interpréter la loi et de dire le droit, pour le peuple et au nom du peuple. Le seul gage de l'affirmation de l'Etat de droit, de sa stabilité et le fonctionnement harmonieux de toutes les institutions, qui procède du respect de la loi fondamentale.

La garantie de l'indépendance de la justice, entendue à la fois comme l'indépendance des juges et des juridictions, renvoie notamment aux conditions de nomination des magistrats, à la composition du Conseil Supérieur de la Magistrature, au statut des magistrats et aux règles afférentes à leur déontologie, mais encore aux moyens dont sont effectivement dotés les juridictions, aux modalités de saisine et aux conditions d'accès qui, si elles sont trop restrictives, conduisent à la paralysie des institutions. L'indépendance de la justice se trouve également au fondement de la sécurité judiciaire, elle-même condition du développement économique.

Garantir cette indépendance, c'est aussi assurer à ses acteurs les moyens d'exercer leurs fonctions. Elle vise les moyens personnels du juge auquel le traitement doit permettre de vivre décemment et d'être mis à l'abri de la tentation. Mais elle vise également les moyens de la juridiction elle-même qui doivent être suffisants pour lui permettre de réaliser pleinement ses missions.

Les principes directeurs de la politique de la Cour Suprême

Les principes ci-après orientent la politique de la Cour Suprême.

La promotion d'une justice qui sera rendue avec équité et intégrité en vue de servir les justiciables dans des délais raisonnables et contribuer à l'édification d'un Etat de droit caractérisé notamment par le respect des libertés et des droits fondamentaux de la personne ;

Le renforcement de l'indépendance du système judiciaire, afin d'améliorer la réputation

du pouvoir judiciaire et la perception de son indépendance aux yeux du public ;
 Le renforcement de l'intégration nationale et la préservation de la paix sociale, favorables au développement économique ;
 Le renforcement de la transparence financière dans la gestion des affaires publiques, indispensable pour l'efficacité des politiques publiques ;
 Les magistrats règlent les affaires dont ils sont saisis impartialement, d'après les faits et conformément à la loi, sans restrictions et sans être l'objet d'influences, d'incitations, de pressions, de menaces ou d'interventions indues, directes ou indirectes, de la part de qui que ce soit ou pour quelque raison que ce soit ;
 Les juges sont liés par le secret professionnel en ce qui concerne leurs délibérations et les informations confidentielles qu'ils obtiennent dans l'exercice de leurs fonctions autrement qu'en audience publique, et ne sont pas tenus de témoigner sur ces questions.

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Le pouvoir judiciaire est prévu à l'Art. 37 de la constitution. Il est exercé par la Cour Suprême, les Cours d'appel et les Tribunaux.

Au Cameroun, la Cour suprême est la plus haute juridiction en matière judiciaire, administrative et de contrôle et jugement des comptes. Elle a exercé jusqu'au 07 février 2018 la fonction de Conseil constitutionnel.

D'une manière générale, elle :

- Statue souverainement sur les décisions rendues en dernier ressort par les juridictions inférieures ;
- Veille à la bonne application de la loi ;
- Contrôle et statue sur les comptes publics et ceux des entreprises publiques et parapubliques ;
- Statue comme troisième degré de juridiction en matière pénale et civile en cas de cassation ;
- Juge du contentieux de l'exécution de ses propres décisions ;
- Connaît en appel du contentieux des élections régionales et municipales, des décisions des tribunaux administratifs et des tribunaux régionaux des comptes.

La Cour Suprême comprend :

- Une chambre judiciaire ;
- Une chambre administrative ;
- Une chambre des Comptes ;
- Une Section Spécialisée ;
- Une Section de la Common Law.

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

La loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime financier de l'Etat a profondément modifié le droit budgétaire et introduit de nouvelles règles d'élaboration, de présentation, d'exécution et de contrôle de la loi de finances. Ici, la priorité est désormais accordée à la gestion axée sur les résultats.

A côté de cette donne, il y a une autre réalité : la Cour suprême, la plus haute juridiction du pays

statuant en matière judiciaire, administrative et financière, incarne le pouvoir judiciaire. De ce fait, elle occupe une place prépondérante dans le nouveau cadre de gestion de l'Etat. Faut-il le rappeler, la loi du 21 avril 2003 fixant les attributions et l'organisation de la Chambre des comptes lui confère des compétences juridictionnelles et extra-juridictionnelles. Par exemple, la Chambre des comptes contrôle et juge les comptes des comptables publics. D'autre part, la même institution est compétente pour donner son avis sur les projets de loi de règlement présentés au parlement. D'où la nécessité d'une appropriation complète des réformes en cours.

La mise en œuvre du budget 2020 a été influencée par :

- L'accroissement des missions de la Cour avec le fonctionnement effectif de la Section de la common law et de la Commission d'indemnisation en raison d'une détention provisoire ou d'une garde à vue abusive ;
- Le redéploiement des effectifs dans les sections pour la saisie des données ;
- Le non déploiement de l'application PROBMIS ;
- La non désignation des responsables d'actions et de contrôleurs de gestion ;
- Le renforcement des capacités du personnel ;
- L'insuffisance des locaux pour accueillir certains services, les locaux techniques ;
- L'insuffisance des bureaux pour accueillir les personnels de la Cour Suprême.
- L'accroissement des missions de la chambre des comptes ;
- La pandémie liée au COVID19.

Au cours de l'exercice 2020, la Cour Suprême du Cameroun a exécuté trois programmes dont deux opérationnels et un support, qui se déclinent ainsi qu'il suit :

- Programme 121** : Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur Cour Suprême;
- Programme 122** : Contrôle de la transparence financière, de la gestion budgétaire et de la qualité des comptes publics;
- Programme 123**: Contribution à la consolidation de l'Etat de droit.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2020

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 121

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS
SECTEUR COUR SUPREME

Responsable du programme

NJOUME MOUAKO MATHURIN

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Objectif	Appuyer la mise en œuvre des programmes opérationnels de la Cour Suprême	
Indicateurs	Intitulé :	Taux d'exécution du budget de la Cour Suprême
	Unité de mesure :	Pourcentage
	Année de référence :	2016
	Valeur de référence :	98,56%
	Année cible :	2020
	Valeur cible	100%
Actions du programme	<ul style="list-style-type: none"> - Action 02: Coordination administrative et suivi des activités des services de la Cour Suprême - Action 03: Gestion financière et budgétaire - Action 04: Gestion des infrastructures et des équipements de la Cour Suprême - Action 06: Modernisation du système d'information et de communication de la Cour Suprême - Action 07: Gestion des ressources humaines de la Cour Suprême - Action 10: Développement des TIC 	
Dotations initiales	AE : 9 423 713 033	CP : 2 516 988 033
Contexte de mise en œuvre	Tout comme les années antérieures, la mise en œuvre du programme 121 s'est faite dans un contexte de non déploiement de l'application PROBMIS qui a pour effet le manque d'exactitude avec la chronologie des actions.	
Responsable du Programme	M. NJOUME MOUAKO Mathurin, Secrétaire Général de la Cour Suprême	

OBJECTIF	Appuyer la mise en œuvre des programmes opérationnels de la Cour Suprême	
Indicateur	Intitulé:	Taux d'exécution du budget de la Cour Suprême
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	100.0
	Année de référence:	2019
	Valeur Cible	100.0
	Année cible:	2022

ACTIONS DU PROGRAMME	Action 02: COORDINATION ADMINISTRATIVE ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES Action 03: GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE Action 04: GESTION DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS Action 06: MODERNISATION DU SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION Action 07: GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
DOTATIONS INITIALES	AE 9 423 713 033	CP 2 516 988 033
RESPONSABLE DU PROGRAMME	NJOUME MOUAKO MATHURIN,	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Comme en 2019 l'année 2020a été marquée par l'absence de L'application PROBMIS ce qui produit quasiment les mêmes conséquences.

C'est ainsi que le processus de la préparation du budget connaît d'énormes difficultés, surtout la phase de la saisie des données.

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

Le programme 121 reste et demeure transversal, raison pour laquelle il est consacré à l'équipement et au fonctionnement des services de la Cour Suprême.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	Le programme 121 reste et demeure transversal, raison pour laquelle il est consacré à l'équipement et au fonctionnement des services de la Cour Suprême. le résultat technique a été porté à 99.69%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	99.69	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 9 413 686 210	CP 2 506 961 210
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 10 026 823	Ecart CP 10 026 823
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 2 499 213 899	CP 2 499 213 899
TAUX DE CONSOMMATION	99 %	99 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>L'ensemble des crédits du programme a été dédié à l'amélioration du cadre de travail et le fonctionnement de la Cour Suprême. Plusieurs activités ont été menées, au rang desquels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation de la Rentrée solennelle de la Cour Suprême , • La coordination des différents services de la Cour Suprême ; • L'élaboration du budget triennal 2021-2023 ; • Renforcement du partenariat entre la Cour et les autres Hautes Institutions judiciaires, administratives et financières internationales en terme de formation, malgré la modicité des fonds réservés à cet effet ; (qui n'a pas permis de refondre les perspectives); • La prise en compte des dépenses communes, avec le paiement des salaires des personnels et des gratifications ; 	

	<ul style="list-style-type: none">• L'entretien courant des infrastructures, matériels et des équipements et des véhicules de fonction.• La pandémie de la COVID 19 qui a entraîné un ralentissement des activités ;• La baisse drastique des crédits alloués.
PERSPECTIVES 2021	<ul style="list-style-type: none">• l'élaboration des outils de gestion des ressources humaines;• la mise en place d'un système de gestion informatisé du personnel;• l'organisation des voyages d'études auprès des autres Hautes Institutions Judiciaires, Administratives et Financières étrangères et internationales;• la réorganisation des archives et de la documentation;• la poursuite des formations des magistrats, greffiers et autres personnels;• le renforcement des capacités des personnels magistrats, greffiers et autres personnels;• Intégration d'une action propre au Parquet Général, en attendant que dans les prochains budgets, un programme lui soit dédié;

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

ACTION 02 : «COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES DE LA COUR SUPRÊME»								
OBJEC TIF	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures de la Cour Suprême							
INDICA TEUR 1	Indicateur		Niveau de performance des services de la Cour Suprême				Taux de réalisation technique : 100%	
	Unité de mesure :		%					
	Année de référence :		2016					
	Valeur de référence :		56%					
	Année cible :		2020					
	Valeur cible :		100%					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		100%					
CREDIT S	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	606 670 802	606 670 802	606 670 802	606 670 802	605 671 584	605 671 584	99,84%	99,84%
ACTIVIT ES MAJEU RES REALIS EES	<p>A travers cette action, la Cour Suprême a réalisé un ensemble d'activités dont les plus importants sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation de la Rentrée solennelle de la Cour Suprême, qui est un événement institutionnel permettant à ladite Cour de lancer ses activités judiciaires de l'année. Celle de l'année 2020 a connu la participation de plusieurs personnalités de marque parmi lesquels le Premier Ministre. La consommation des moyens a été orientée d'une part vers la logistique de la cérémonie et d'autre part vers la réception organisée à l'occasion ; - Le règlement de la Police d'assurance, contractée auprès de la société d'assurance ACTIVA ; - La Coordination et suivi des activités du Siège, du Parquet Général et du Secrétariat Général avec l'acquisition de fournitures et autres consommables de bureau pour leurs fonctionnements ; 							

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<p>Cette action s'est déroulée dans un contexte où :</p> <ul style="list-style-type: none"> § Les crédits ont été drastiquement réduits en cours d'exercice budgétaire ; § Les besoins de la Cour ne cessent de croître ; § Les moyens financiers sont limités.
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Les ressources ont été consommées à hauteur de 99,84% tout en permettant d'atteindre les objectifs.</p>
PERSPECTIVES	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre avec l'amélioration de la qualité organisationnelle des événements inscrits dans cette action ; - Poursuivre également avec l'amélioration de la qualité de service offert au niveau du Siège, Parquet Général et du Secrétariat Général de la Cour Suprême ; - Veiller à l'effectivité de la mise sur pied d'un système d'information moderne et fiable ; - Implémenter les moyens technologiques pour améliorer les relations entre les justiciables et la Cour.

ACTION 03 : « GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE »

OBJETIF	<p align="center">Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense</p>		
INDICATEUR 1	Indicateur	<p align="center">Nombre de documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais</p>	<p align="center">Taux de réalisation technique : 100%</p>
	Unité de mesure :	<p align="center">Nombre</p>	
	Année de référence :	<p align="center">2016</p>	
	Valeur de référence :	<p align="center">4</p>	

	Année cible :		2020					
	Valeur cible :		4					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		4					
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	58 000 000	58 000 000	58 000 000	58 000 000	58 000 000	58 000 000	100%	100%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES	L'ensemble des tâches menées dans le cadre de cette action ont abouti l'élaboration et la validation du CDMT, du RAP, du PPA. En plus de ces activités, la maturation des projets, la rédaction des DAO et la passation des marchés sont aussi à inscrire à l'actif de cette action.							
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<p style="text-align: center;">Cette action s'est déroulée dans un contexte marqué par</p> <p style="text-align: center;">§ La poursuite du fonctionnement effectif de la chaîne PPBS ;</p> <p style="text-align: center;">§ Les moyens financiers limités ;</p> <p style="text-align: center;">§ Nécessité de poursuivre le renforcement des capacités des membres de la chaîne PPBS.</p>							
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p style="text-align: center;">Au regard des appréciations faites par les équipes d'évaluation du MINEPAT et le MINFI sur les documents susvisés produits, nous pouvons comprendre la consommation à au taux de 100% de la programmation budgétaire dédiée.</p>							

PERSPECTIVES	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement permanent et continu des capacités des membres de la chaîne PPBS ; <ul style="list-style-type: none"> - Déploiement de l'application PROBMIS ; - Désignation des responsables d'action et des contrôleurs de gestion.
---------------------	---

ACTION 04 : « GESTION DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS »

OBJETIF	Assurer le bon état des infrastructures et équipements de la Cour Suprême							
INDICATEUR 1	Indicateur		Pourcentage de véhicules et de matériels entretenus				Taux de réalisation technique : 100,37%	
	Unité de mesure :		%					
	Année de référence :		2016					
	Valeur de référence :		65%					
	Année cible :		2020					
	Valeur cible :		91,66%					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		92%					
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	8 243 949 425	1 337 224 425	8 243 949 425	1 337 224 425	1 337 204 697	1 337 204 697	16.22%	100%
ACTIVITES MAJEU RES REALISEES	<p>Les principales activités effectuées à travers cette action concernent l'entretien du parc automobile de la Cour Suprême, avec l'achat des pièces de rechange et des réparations à répétition au regard de la vétusté de celui-ci et du manque de moyens pour son renouvellement. L'entretien courant des infrastructures et des équipements n'était pas en reste, avec le renouvellement du revêtement des murs des bâtiments, l'entretien du système de vidéosurveillance, des installations électriques et assurer le bon fonctionnement du groupe électrogène.</p>							

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<p>Cette action s'est déroulée dans un contexte marqué par</p> <ul style="list-style-type: none"> § Les moyens financiers limités pour l'entretien des véhicules de fonction et les autres équipements. § La vétusté des installations électriques. 		
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>La consommation à taux de 100% des ressources financières allouées à cette peut être justifiée par un taux de réalisation physique plus que satisfaisante.</p>		
PERSPECTIVES	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'entretien des équipements de la Cour Suprême pour améliorer davantage les conditions de travail des personnels ; - Renforcer et renouveler certaines installations et les équipements de bureau. 		
ACTION 06 : « MODERNISATION DU SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION »			
OBJETIF	<p>Doter les services des infrastructures et d'équipements informatiques adéquats</p>		
INDICATEUR	Indicateur	Proportion de personnel disposant d'un poste de travail fixe	Taux de réalisation technique : 84,21%
	Unité de mesure :	Pourcentage	
	Année de référence :	2016	
	Valeur de référence :	75%	
	Année cible :	2020	

	Valeur cible :				95%			
	Réalisation exercice (Résultat technique) :				80%			
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	160 422490	160 422490	160 4224 90	160 4224 90	153 6992 36	153 6992 36	95,81%	95,81%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES	Comme en 2019, les activités inscrites dans le cadre de cette action ont été dans leurs majeures parties réalisées physiquement, ce qui explique le taux de 80%.							
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	Cette action s'est déroulée dans un contexte où le numérique conditionne le développement des structures et des pays d'une part, et d'autre part dans un contexte où l'informatisation du système d'information de la Cour Suprême est toujours d'actualité, pour se rapprocher de ses justiciables.							
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Les ressources ont été consommées à 95,81%, pour un taux de réalisation physique de 80% en légère baisse par rapport à l'exercice précédent, ceci à cause de la réduction des crédits au cours de l'exercice.							
PERSPECTIVES	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en fonctionnement effectif du site web de la Cour Suprême ; - Poursuite de l'informatisation des traitements à la Cour Suprême ; <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du parc informatique ; - Amélioration de l'accès et de la qualité d'internet. 							

ACTION 07 : « GESTION DES RESSOURCES HUMAINES »								
OBJEC TIF	Accroître qualitativement les ressources humaines							
INDICA TEUR	Indicateur		Proportion de personnels formés/recyclés				Taux de réalisation de l'indicateur : 45%	
	Unité de mesure :		Pourcentage					
	Année de référence :		2016					
	Valeur de référence :		75%					
	Année cible :		2020					
	Valeur cible :		100%					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		45%					
CREDIT S	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	354 670 316	354 670 316	344 643 493	344 643 493	344 638 382	344 638 382	100%	100%
ACTIVIT ES MAJEU RES REALIS EES	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux séminaires et aux stages d'imprégnation et de recyclage aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur ; - L'organisation de séminaires à l'attention du personnel ; - Salaires des personnels. 							
CONTE XTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTI ON	<p>Cette action s'est déroulée dans un contexte marqué par</p> <ul style="list-style-type: none"> - La nécessité de renforcement des capacités du personnel ; - Le respect des engagements pris avec les organisations internationales auxquelles la Cour Suprême a adhéré ; 							

JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Le déphasage entre le taux de consommation des crédits et le résultat technique se justifie par l'insuffisance des ressources financières allouées à l'activité majeure de cette action. Car les ambitions de formation au bénéfice de 100% de l'effectif de la Cour Suprême ont été très vite estompées par la modicité de cette enveloppe définitive.</p>
PERSPECTIVES	<ul style="list-style-type: none"> - Besoin pressant de renforcement de capacité. - Nécessité d'organiser des séminaires de formation ;

Action 02 COORDINATION ADMINISTRATIVE ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES

La Coordination et le suivi des activités des Services de la Cour Suprême a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de toutes les structures de ladite Cour. La réalisation technique a connu une augmentation par rapport à celle de l'année passée, avec un taux de consommation financière de 99,84%.

A travers cette consommation, la Cour Suprême a pu réaliser comme par le passé, malgré la modicité de son contenu, un ensemble d'activités dont l'organisation de la rentrée solennelle, le règlement de la police d'assurance contractée auprès de la société d'assurance ACTIVA et la mise en œuvre des activités du Siège, du Parquet Général et du Secrétariat Général en ont été les majeurs.

Il faut toujours noter le contexte marqué par l'accroissement des besoins tant matériels que financiers dans lequel cette action s'est déroulée, tout en soulignant l'importante réduction en cours d'exercice des crédits de la haute juridiction.

OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures de la Cour Suprême							
Indicateur	Intitulé:		Niveau de performance des services de la Cour Suprême				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		87.5					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		96.66					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		100%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	606 670 802	606 670 802	606 670 802	606 670 802	605 671 584	605 671 584	99 %	99 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Cette action s'est déroulée dans un contexte où :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les crédits ont été drastiquement réduits en cours d'exercice budgétaire ; • Les besoins de la Cour ne cessent de croître ; • Les moyens financiers sont limités. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<p>A travers cette action, la Cour Suprême a réalisé un ensemble d'activités dont les plus importants sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation de la Rentrée solennelle de la Cour Suprême, qui est un événement institutionnel permettant à ladite Cour de lancer ses activités judiciaires de l'année. Celle de l'année 2020 a connu la participation de plusieurs personnalités de marque parmi lesquels le Premier Ministre. La consommation des moyens a été orientée d'une part vers la logistique de la cérémonie et d'autre part vers la réception organisée à l'occasion ; • Le règlement de la Police d'assurance, contractée auprès de la société d'assurance ACTIVA ; • La Coordination et suivi des activités du Siège, du Parquet Général et du Secrétariat Général avec l'acquisition de fournitures et autres consommables de bureau pour leurs fonctionnements ; 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les ressources ont été consommées à hauteur de 99,84% tout en permettant d'atteindre les objectifs.							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre avec l'amélioration de la qualité organisationnelle des événements inscrits dans cette action ; • Poursuivre également avec l'amélioration de la qualité de service offert au niveau du Siège, Parquet Général et du Secrétariat Général de la Cour Suprême ; • Veiller à l'effectivité de la mise sur pied d'un système d'information moderne et fiable ; • Implémenter les moyens technologiques pour améliorer les relations entre les justiciables et la Cour. 							

Action 03 GESTION FINANCIERE ET BUDGETAIRE

La gestion financière et budgétaire de la Cour Suprême a pour objectif d'Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense de la Cour Suprême, en produisant à temps des documents budgétaires de qualité, bien que la réduction permanente de l'enveloppe budgétaire de la Cour ne milite pas pour la cause.

Les activités majeures de cette action ont porté sur l'élaboration du CDMT, du RAP, du PPA, la maturation des projets, la rédaction des DAO et passation des marchés. Ces activités se sont déroulées dans un contexte où l'équipe locale chargée d'élaborer le budget continu à rechercher la maîtrise de la procédure, d'où la perspective de renforcement de leurs capacités.

OBJECTIF	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de documents de planification et de programmation produits annuellement dans les délais				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 04	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:							
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible							
	Réalisation exercice (Résultat technique):		04					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	58 000 000	58 000 000	58 000 000	58 000 000	58 000 000	58 000 000	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Cette action s'est déroulée dans un contexte marqué par</p> <ul style="list-style-type: none"> • La poursuite du fonctionnement effectif de la chaîne PPBS ; • Les moyens financiers limités ; • Nécessité de poursuivre le renforcement des capacités des membres de la chaîne PPBS. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	L'ensemble des tâches menées dans le cadre de cette action ont abouti l'élaboration et la validation du CDMT, du RAP, du PPA. En plus de ces activités, la maturation des projets, la rédaction des DAO et la passation des marchés sont aussi à inscrire à l'actif de cette action.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Au regard des appréciations faites par les équipes d'évaluation du MINEPAT et le MINFI sur les documents susvisés produits, nous pouvons comprendre la consommation à au taux de 100% de la programmation budgétaire dédiée.							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement permanent et continu des capacités des membres de la chaîne PPBS ; • Déploiement de l'application PROBMIS ; • Désignation des responsables d'action et des contrôleurs de gestion. 							

Action 04 GESTION DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS

La gestion des infrastructures et des équipements de la Cour Suprême a pour objectif d'assurer le bon état des infrastructures et équipements de la Cour Suprême. Elle permet à la Cour Suprême d'assurer la mise en œuvre de ses programmes opérationnels en veillant au bon fonctionnement des multiples installations et infrastructures acquises pour la cause. De ce point de vue, nous pouvons déjà nous féliciter d'avoir atteint les objectifs préalablement fixé pour cette action. Néanmoins, nous devons continuer à rechercher les meilleures conditions de travail aux personnels de la Cour Suprême pour améliorer le service rendu. Ceci justifie l'expression des besoins financiers pour étendre l'entretien et renouveler les installations et équipements de bureau tels qu'inscrit en perspective.

OBJECTIF	Assurer le bon état des infrastructures et équipements de la Cour Suprême							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage de véhicules et de matériels entretenus				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 100.37%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:							
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible							
	Réalisation exercice (Résultat technique):		100.37%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	8 243 949 425	1 337 224 425	8 243 949 425	1 337 224 425	1 337 204 697	1 337 204 697	14 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Cette action s'est déroulée dans un contexte marqué par</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les moyens financiers limités pour l'entretien des véhicules de fonction et les autres équipements. • La vétusté des installations électriques. 							
ACTIVITES MAJEURES RÉALISÉES (présentation des extraits)	<p>Les principales activités effectuées à travers cette action concernent l'entretien du parc automobile de la Cour Suprême, avec l'achat des pièces de rechange et des réparations à répétition au regard de la vétusté de celui-ci et du manque de moyens pour son renouvellement. L'entretien courant des infrastructures et des équipements n'était pas en reste, avec le renouvellement du revêtement des murs des bâtiments, l'entretien du système de vidéosurveillance, des installations électriques et assurer le bon fonctionnement du groupe électrogène.</p>							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>La consommation à taux de 100% des ressources financières allouées à cette peut être justifiée par un taux de réalisation physique plus que satisfaisante.</p>							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre l'entretien des équipements de la Cour Suprême pour améliorer davantage les conditions de travail des personnels ; • Renforcer et renouveler certaines installations et les équipements de bureau. 							

Action 06 MODERNISATION DU SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

La modernisation du système d'information et de communication a pour objectif de Doter les services des infrastructures et d'équipements informatiques adéquats.

C'est donc une action stratégique pour le développement de la Cour Suprême au regard de son champs d'application. La Cour Suprême doit ainsi faciliter l'accès à l'information aux justiciables sur le traitement de leurs procédures, à travers la mise en fonctionnement effectif de son site web qui est en cours de déploiement. En plus, des efforts doivent continuer à être menés pour l'obtention d'un parc informatique approprié et accorder une bande passante internet de qualité aux personnels.

OBJECTIF	Doter les services des infrastructures et d'équipements informatiques adéquats							
Indicateur	Intitulé:		Proportion de personnel disposant d'un poste de travail fixe				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 84.21%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		90.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		100.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		80%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	160 422 490	160 422 490	160 422 490	160 422 490	153 699 236	153 699 236	95 %	95 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action s'est déroulée dans un contexte où le numérique conditionne le développement des structures et des pays d'une part, et d'autre part dans un contexte où l'informatisation du système d'information de la Cour Suprême est toujours d'actualité, pour se rapprocher de ses justiciables.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Comme en 2019, les activités inscrites dans le cadre de cette action ont été dans leurs majeures parties réalisées physiquement, ce qui explique le taux de 80%.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les ressources ont été consommées à 95,81%, pour un taux de réalisation physique de 80% en légère baisse par rapport à l'exercice précédent, ceci à cause de la réduction des crédits au cours de l'exercice.							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en fonctionnement effectif du site web de la Cour Suprême ; • Poursuite de l'informatisation des traitements à la Cour Suprême ; • Renforcement du parc informatique ; • Amélioration de l'accès et de la qualité d'internet. 							

Action 07 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La gestion des ressources humaines a pour objectif d'accroître qualitativement les ressources humaines, la réalisation des formations prioritaires à l'intention du personnel magistrat, Greffiers et autres personnes de la Cour Suprême. Bien que la consommation des crédits alloués à cette action ait été effective, nous sommes loin d'avoir atteint les objectifs inscrits à l'amorce de l'exercice, que ce soit en qualité de formation qu'en quantité de personnels formés.

Ainsi, la satisfaction de l'indicateur de performance pour les années avenir reste tributaire à une dotation substantielle, surtout que les personnels ont besoin, chacun dans son domaine de compétence, d'être formés ou recyclés.

OBJECTIF	Accroître qualitativement les ressources humaines							
Indicateur	Intitulé:		Proportion de personnels formés/recyclés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 45%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		50.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		80.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		45%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	354 670 316	354 670 316	344 643 493	344 643 493	344 638 382	344 638 382	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Cette action s'est déroulé dans un contexte marqué par:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La nécessité de renforcement des capacités du personnel ; • Le respect des engagements pris avec les organisations internationales auxquelles la Cour Suprême a adhéré ; 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux séminaires et aux stages d'imprégnation et de recyclage aussi bien à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur ; • L'organisation de séminaires à l'attention du personnel ; • Salaires des personnels. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Le déphasage entre le taux de consommation des crédits et le résultat technique se justifie par l'insuffisance des ressources financières allouées à l'activité majeure de cette action. Car les ambitions de formation au bénéfice de 100% de l'effectif de la Cour Suprême ont été très vite estompées par la modicité de cette enveloppe définitive.							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Besoin pressant de renforcement de capacité. • Nécessité d'organiser des séminaires de formation ; 							

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 122

CONTROLE DE LA TRANSPARENCE FINANCIERE, DE LA GESTION
BUDGETAIRE ET DE LA QUALITE DES COMPTES PUBLICS

Responsable du programme

WACKA JUSTINE

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Objectif	Contribuer à l'amélioration de la gestion des finances et la protection de la fortune publique	
Indicateurs	Indicateur	Taux de réalisation des contrôles programmés
	Unité de mesure	Pourcentage
	Année de référence	2016
	Valeur de référence	75%
	Valeur cible	80%
	Année cible	2020
Actions du programme	<p>Action 01: Contrôle et jugement des comptes de l'Etat</p> <p>Action 02: Contrôle et jugement des comptes des collectivités territoriales décentralisées</p> <p>Action 03: Contrôle et jugement des établissements publics administratifs</p> <p>Action 04: Vérification des entreprises publiques et parapubliques et autres organisations à fonds publics</p> <p>Action 05: Assistance à l'exécutif et au parlement</p> <p>Action 06: Fonctionnement des services de la chambre des comptes</p>	
Dotations initiales	979 658 242	979 592 729
Contexte de mise en œuvre	<p>La mise en œuvre du programme 122 s'est déroulée dans un contexte marqué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'insuffisance des ressources humaines - Les moyens financiers limités - Les problèmes de stockage des archives 	
Responsable du programme	Mme. FOFUNG Justine NABUM épouse WACKA, Président par intérim de la Chambre des Comptes	

OBJECTIF	Contribuer à l'amélioration de la gestion des finances et la protection de la fortune publique	
Indicateur	Intitulé:	Taux de réalisation des contrôles programmés
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	80.0
	Année de référence:	2019
	Valeur Cible	95.0
	Année cible:	2022

ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01:	CONTRÔLE ET JUGEMENT DES COMPTES DE L'ETAT	
	Action 02:	CONTRÔLE ET JUGEMENT DES COMPTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES	
	Action 03:	CONTRÔLE ET JUGEMENT DES COMPTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS	
	Action 04:	VERIFICATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PARAPUBLIQUES ET AUTRES ORGANISMES A FONDS PUBLICS	
	Action 05:	ASSISTANCE AU PARLEMENT ET A L'EXECUTIF	
	Action 06:	FONCTIONNEMENT ET GESTION DES EQUIPEMENTS DE LA CHAMBRE DES COMPTES	
DOTATIONS INITIALES	AE	CP	
	979 658 242	979 592 729	
RESPONSABLE DU PROGRAMME	WACKA JUSTINE,		

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La mise en œuvre du programme 122 s'est déroulée dans un contexte marqué par l'insuffisance du personnel.

La Chambre des Comptes a évolué avec les ressources financières insuffisantes pour faire face de façon efficiente à tous ses besoins. De plus, les archives financières de l'Etat considérées comme des documents internes de la Chambre des Comptes courent un grand risque de dégradation faute d'un cadre approprié pour leur conservation.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

Pour renforcer la répression des atteintes à la fortune publique, la Cour Suprême s'est employée à contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques à travers :

Le contrôle et le jugement des comptes de l'Etat, des collectivités territoriales décentralisées et des établissements publics administratifs ;

La vérification des entreprises publiques et parapubliques et autres organismes gérés sur fonds publics ;

L'assistance à l'Exécutif et au Parlement en matière de contrôle et modernisation de la gestion des finances publiques.

Toutes ces missions requièrent la mise à niveau permanente des membres de la Chambre des Comptes d'où la nécessité d'effectuer régulièrement des missions de Benchmarking auprès des Hautes Institutions de contrôle des finances publiques et des institutions internationales de référence.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	les contrôles programmés ont été réalisés en partie, donnait lieu à la production d'arrêts provisoires et définitifs	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	97.5	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 921 192 858	CP 921 127 345
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 58 465 384	Ecart CP 58 465 384
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 911 657 126	CP 910 245 108
TAUX DE CONSOMMATION	99 %	99 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Les ressources ont été consommées à 98,82%, permettant de déployer les activités de la Chambre des comptes. Le taux de réalisation des indicateurs a été satisfaisant, néanmoins peut être amélioré	
PERSPECTIVES 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Implémenter les nouvelles compétences de la Chambre des Comptes au regard des lois de 2018 respectivement sur le régime financier et le code de transparence. • Avec l'accroissement des nouvelles compétences de la Chambre des Comptes au regard des deux lois suscitées, il devient impérieux de pourvoir la Chambre des Comptes en moyens humains, financier, matériel, logistique adéquat pour lui permettre d'être à la hauteur de ses nouvelles attributions 	

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

ACTION 02 : « Contrôle et jugement des comptes des Collectivités Territoriales Décentralisées »								
OBJEC TIF	Contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques dans les CTD							
INDICA TEUR 1	Indicateur		% des comptes des communes et des Communautés Urbaines contrôlés et jugés				Taux de réalisation technique : 106,61%	
	Unité de mesure :		%					
	Année de référence :		2016					
	Valeur de référence :		55%					
	Année cible :		2020					
	Valeur cible :		80%					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		85,3%					
CREDIT S	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	79 092 800	79 092 800	80 046 466	80 046 466	77 250 038	77 250 038	96,00%	96,00%
ACTIVIT ES MAJEU RES REALIS EES	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des comptes des CTD - Jugement des comptes des CTD 							

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<p>Cette action s'est exécutée dans un contexte où on a noté :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un faible taux de production des comptes par les receveurs municipaux - La mauvaise qualité de ces comptes produits. - L'insuffisance des moyens financiers
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Sur les comptes programmés, nous avons pu réaliser 85,3% des objectifs. Malgré cette performance les éléments suivant ont influencé la mise en œuvre de cette action notamment l'insuffisance de moyens financiers qui n'a pas permis le déploiement des équipes de contrôle sur le terrain pour boucler certains comptes en instruction.</p>
PERSPECTIVES	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des Receveurs municipaux des CTD - Vulgarisation et formation à l'utilisation de l'application SIMBA dans les recettes municipales

ACTION 03 : « Contrôle et jugement des comptes des établissements publics administratifs »

OBJETIF	Contribuer à l'amélioration de la gestion des établissements publics administratifs		
INDICATEUR 1	Indicateur	% des comptes des agents comptables contrôlés et jugés	Taux de réalisation technique : 103,57%
	Unité de mesure :	%	
	Année de référence :	2016	
	Valeur de référence :	60%	
	Année cible :	2020	
	Valeur cible :	75%	

	Réalisation exercice (Résultat technique) :				77,68%			
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	81 040 279	81 040 279	80 850 541	80 850 541	80 725 401	80 725 401	99,85%	99,85%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle des comptes des Etablissements Publics Administratifs - Jugement des comptes des Etablissements Publics Administratifs 							
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<p>Cette action s'est exécutée dans le cadre de la transparence dans la gestion des finances publiques et de lutte contre les atteintes à la fortune publique ce qui justifie un contrôle accru des comptes des Agents Comptables.</p>							
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>La réalisation de 77,68% des objectifs sur les comptes programmés pour cette action est satisfaisante par rapport aux objectifs fixés malgré l'insuffisance de moyens financiers.</p>							

PERSPECTIVES	<p>Pour mener à bien cette action, un certain nombre de perspectives ont été envisagées notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement des outils et supports de vérification en relation avec les nouvelles missions de cette action - Renforcement des capacités techniques des agents comptables et des personnels des organes d'audit interne des EPA - Améliorer l'efficacité de contrôle de la gestion, du jugement des ordonnateurs et des contrôleurs financiers
---------------------	---

ACTION 04 : « Vérification des entreprises publiques et parapubliques et autres organismes à fonds publics »

OBJETIF	Contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques dans les entreprises à capitaux publics							
INDICATEUR 1	Indicateur		Proportion des comptes des entreprises contrôlés				Taux de réalisation technique : 14,21%	
	Unité de mesure :		Pourcentage					
	Année de référence :		2016					
	Valeur de référence :		45%					
	Année cible :		2020					
	Valeur cible :		95%					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		13,5%					
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	73 396 345	73 333 877	73 140 318	73 077 850	70 485 822	69 813 822	96.4%	95,53%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES	<ul style="list-style-type: none"> - L'Audit - Contrôle Administratif des Entreprises 							

CONTE XTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTI ON	<ul style="list-style-type: none"> - Cette action s'est exécutée dans un contexte où le contrôle de la Chambre des Comptes, eu égard à ses nouvelles missions, intègre l'examen de la gestion et le jugement des ordonnateurs même si les Entreprises de ce secteur ne manifestent pas un engouement quant à la production de leurs documents comptables, la juridiction financière a déployé des équipes de contrôle pour d'avantage sensibiliser les ordonnateurs de ce secteur. ; - La modicité des moyens (financiers et humains) pour effectuer régulièrement des contrôles dans ces entreprises ; - l'internalisation progressive des directives CEMAC.
JUSTIFI CATION DU RESUL TAT ET DE L'UTILI SATION DES RESSO URCES	<p>Les ressources allouées à cette action ont été consommées dans leur quasi-totalité sans pour autant permettre de supporter tous les contrôles programmés à cause de leur complexité.</p>
PERSP ECTIVE S	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des contrôles et des vérifications sur place dans les entreprises ; - Rendre plus opérationnel la centrale des bilans en mettant l'accent sur son interactivité ; - Vérification informatisée des états financiers des entreprises du secteur public et parapublic.

ACTION 05 :« Assistance au parlement et à l'exécutif»

OBJEC TIF	Appuyer l'exécutif et le Parlement dans la gouvernance financière et dans le contrôle de l'exécution des lois de finances		
INDICA TEUR 1	Indicateur	Nombre de rapport produit et nombre de forums tenus	
	Unité de mesure :	Nombre	
	Année de référence :	2016	
	Valeur de référence :	8 rapports et 4 forums	
	Année cible :	2020	
Taux de réalisation technique : 100%			

	Valeur cible :		8 rapports et 4 forums					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		8 rapports et 4 forums					
CREDITS	Dotation Initiale		Dotation Révisée		Consommation		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	198 092 500	198 092 494	198 092 500	198 092 494	197 784 786	197 784 768	99,84%	99,84%
ACTIVITES MAJEURES REALISEES	<p>Les activités majeures de cette action ont tourné autour des attributions extra-juridictionnelles de la Chambre des Comptes. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avis donné sur le projet de loi de règlement de l'année concernée ; - Audit des Rapports Annuels de Performance des administrations ; - Audit du compte général de l'Etat (travaux de préparation de la certification du compte général de l'Etat) ; - Certification des déclarations des recettes des industries extractives (ITIE) ; - Organisation des séminaires de renforcement des capacités des membres de la commission des finances et du budget de l'Assemblée Nationale et du Sénat dans le cadre des forums d'échange. 							
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<p>Cette action s'est exécutée dans un contexte marqué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'internalisation progressive des directives CEMAC ; - La poursuite de la consolidation de la plateforme Chambre des Comptes – Parlement ; - La poursuite de la consolidation de la plateforme Chambre des Comptes – MINFI – MINEPAT ; - L'appui financier du MINFI pour la prise en charge des activités qui concourent à cette action ; 							

JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>La consommation quasi totale des ressources réservées à cette action a permis d'atteindre les objectifs fixés à l'amorce de l'exercice. Il faut aussi noter que l'appui financier substantiel du MINFI y a fortement contribué.</p>
PERSPECTIVES	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre de l'organisation des forums et des ateliers de renforcement des capacités du parlement et de l'exécutif ; - Poursuivre la préparation de la certification du compte général de l'Etat ; - Poursuivre le renforcement des capacités des membres de la Chambre des Comptes à l'audit des RAPs et des Systèmes d'information. (cette perspective concerne l'activité formation du personnel de la chambre des comptes).

ACTION 06 : « FONCTIONNEMENT ET GESTION DES EQUIPEMENTS DE LA CHAMBRE DES COMPTES »

OBJETIF	Assurer le bon fonctionnement de tous les services de la Chambre des Comptes			
INDICATEUR 1	Indicateur	Niveau de performance des services de la Chambre des Comptes		Taux de réalisation technique :96%
	Unité de mesure :	%		
	Année de référence :	2016		
	Valeur de référence :	80%		
	Année cible :	2020		
	Valeur cible :	100%		
	Réalisation exercice (Résultat technique) :	96%		
CREDITS	Dotation Initiale	Dotation Révisée	Consommation	Taux de réalisation financière

	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	468 143 317	468 140 278	409 433 720	409 430 481	409 099 359	406986 359	99,92%	99,89%
ACTIVITÉS MAJEURES RÉALISÉES	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion informatisée des projets - Gestion des équipements et locaux de la Chambre des Comptes - Gestion du Greffe de la Chambre des Comptes - Coordination des services de la Chambre des Comptes 							
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<p>Cette action s'est déroulée dans un contexte marqué comme toujours par</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'insuffisance du cadre d'accueil à la Chambre des Comptes - Saturation du centre des archives de la Chambre des Comptes <ul style="list-style-type: none"> - La minorisation des moyens financiers - La réduction des crédits survenue au cours de l'exercice budgétaire 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Cette action s'est globalement bien déroulée malgré la nécessité de revoir les ambitions de la chambre de compte à la baisse ceci à cause de la réduction des crédits survenus au cours de l'exercice budgétaire 2020.</p>							
PERSPECTIVES	<p>Comme par le passé, ces perspectives sont reconduites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La poursuite de la construction d'un nouveau centre des archives de la Chambre des Comptes - Renforcement des capacités techniques des personnels de la Chambre des Comptes - Augmentation de la capacité d'accueil de la Chambre des Comptes - Poursuite du maintien des équipements existants 							

Action 01 CONTRÔLE ET JUGEMENT DES COMPTES DE L'ÉTAT

Le Contrôle et le jugement des comptes de l'Etat a pour objectif l'amélioration de la production et de la qualité des comptes de l'Etat. Pour atteindre ces objectifs, cette action a besoin non seulement de plus de moyens, mais aussi de plus de personnel pour mener à bien les perspectives envisagées.

OBJECTIF	Contribuer à l'améliorer de la production et la qualité des comptes de l'Etat							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage des comptes des comptables principaux du trésor contrôlés et jugés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 121.33%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		70.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		85.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		91%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	79 893 001	79 893 001	79 629 313	79 629 313	76 311 720	76 311 720	95 %	95 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>On a noté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un accroissement dans la production des comptes par les comptables publics de l'Etat • Une internalisation des Directives CEMAC • La lutte contre la Corruption et les détournements des deniers publics 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des comptes de l'Etat • Jugement des comptes de l'Etat 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les ressources affectées à cette action ont été consommées à un taux de 95,56% ayant servi pour l'essentiel aux missions de contrôles sur place, l'instruction des procédures, la prise en charge des descentes sur le terrain et à la production des décisions.							
Perspectives 2021	<p>Pour améliorer les résultats de cette action, il est souhaitable pour l'avenir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les contrôles soient généralisés à tous les postes comptables y compris à l'étranger • Les vérifications des RAP et des RAR soient effectuées • Les crédits alloués à cette action soient augmentés 							

Action 02 CONTRÔLE ET JUGEMENT DES COMPTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES

Le contrôle et jugement des comptes des Collectivités Territoriales Décentralisées a pour objectif de Contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques dans les communes. Malgré le résultat atteint, plusieurs difficultés ont été rencontrées au cours de cette année dans la mise en œuvre cette action, atténuant ainsi les résultats escomptés. Il s'agit notamment :

- L'insuffisance de moyens financiers ;
- Le faible taux de production des comptes ;
- La mauvaise qualité des comptes produits.

Toutefois, le renforcement des capacités des personnels des CTD concourant à la mise en œuvre de cette action est envisagé.

OBJECTIF	Contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques dans les CTD							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage des comptes de recette municipale contrôlés et jugés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 106.61%	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		60.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		75.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		85.3%					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	79 092 800	79 092 800	80 046 466	80 046 466	77 250 038	77 250 038	96 %	96 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Cette action s'est exécutée dans un contexte où on a noté :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un faible taux de production des comptes par les receveurs municipaux ; • La mauvaise qualité de ces comptes produits; • L'insuffisance des moyens financiers; 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des comptes des CTD • Jugement des comptes des CTD 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Sur les comptes programmés, nous avons pu réaliser 85,3% des objectifs. Malgré cette performance les éléments suivant ont influencé la mise en œuvre de cette action notamment l'insuffisance de moyens financiers qui n'a pas permis le déploiement des équipes de contrôle sur le terrain pour boucler certains comptes en instruction.							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des Receveurs municipaux des CTD • Vulgarisation et formation à l'utilisation de l'application SIMBA dans les recettes municipales 							

Action 03 CONTRÔLE ET JUGEMENT DES COMPTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS

Le contrôle et le jugement des comptes des établissements publics administratifs a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la gestion financière dans les établissements publics de l'Etat. Pour cette action, plusieurs activités ont été effectuées en 2020 dont les principales concernaient l'instruction des comptes, les descentes sur le terrain pour des contrôles plus profonds dans des établissements publics administratifs et le jugement desdits comptes.

OBJECTIF	Contribuer à l'amélioration de la gestion des établissements publics administratifs							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage des comptes des agents comptables contrôlés et jugés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 103.57	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		100.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		100.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		77.68					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	81 040 279	81 040 279	80 850 541	80 850 541	80 725 401	80 725 401	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action s'est exécutée dans le cadre de la transparence dans la gestion des finances publiques et de lutte contre les atteintes à la fortune publique ce qui justifie un contrôle accru des comptes des Agents Comptables.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des comptes des Etablissements Publics Administratifs • Jugement des comptes des Etablissements Publics Administratifs 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	La réalisation de 77,68% des objectifs sur les comptes programmés pour cette action est satisfaisante par rapport aux objectifs fixés malgré l'insuffisance de moyens financiers.							
Perspectives 2021	<p>Pour mener à bien cette action, un certain nombre de perspectives ont été envisagées notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement des outils et supports de vérification en relation avec les nouvelles missions de cette action; • Le renforcement des capacités techniques des agents comptables et des personnels des organes d'audit interne des EPA; • L'amélioration de l'efficacité de contrôle de la gestion, du jugement des ordonnateurs et des contrôleurs financiers. 							

Action 04 VERIFICATION DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET PARAPUBLIQUES ET AUTRES ORGANISMES A FONDS PUBLICS

La vérification des entreprises du secteur public et parapublic et autres organismes à fonds publics a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques dans les entreprises à capitaux publics. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette action, plusieurs activités ont été déployées notamment les missions de contrôle sur pièces et sur place ainsi que la production des rapports d'observation.

OBJECTIF	Contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques dans les entreprises à capitaux publics							
Indicateur	Intitulé:		Proportion des comptes des agences comptables contrôlés et jugés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 14.21	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		75.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		90.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		13.5					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	73 396 345	73 333 877	73 140 318	73 077 850	70 485 822	69 813 822	96 %	95 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Cette action s'est exécutée dans un contexte où le contrôle de la Chambre des Comptes, eu égard à ses nouvelles missions, intègre l'examen de la gestion et le jugement des ordonnateurs même si les Entreprises de ce secteur ne manifestent pas un engouement quant à la production de leurs documents comptables, la juridiction financière a déployé des équipes de contrôle pour d'avantage sensibiliser les ordonnateurs de ce secteur. ; • La modicité des moyens (financiers et humains) pour effectuer régulièrement des contrôles dans ces entreprises ; • l'internalisation progressive des directives CEMAC. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> • L'Audit • Contrôle Administratif des Entreprises 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les ressources allouées à cette action ont été consommées dans leur quasi-totalité sans pour autant permettre de supporter tous les contrôles programmés à cause de leur complexité.							
Perspectives 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des contrôles et des vérifications sur place dans les entreprises ; • Rendre plus opérationnel la centrale des bilans en mettant l'accent sur son interactivité ; • Vérification informatisée des états financiers des entreprises du secteur public et parapublic. 							

Action 05 ASSISTANCE AU PARLEMENT ET A L'EXECUTIF

L'assistance au parlement et à l'exécutif a pour objectif d'Appuyer ces deux entités dans la gouvernance financière et dans le contrôle de l'exécution des lois de finances. Cette action a permis à la Chambre des Comptes d'enregistrer au terme de l'exercice 2020, un certain nombre de réalisations dont les principales devenues traditionnelles concernent l'avis donné sur le projet de loi de règlement, l'audit des Rapports Annuels de Performance des administrations, l'organisation des séminaires de renforcement des capacités des membres de la commission des finances et du budget de l'Assemblée Nationale et du Sénat dans le cadre des forums d'échange et l'audit du compte général. Cependant, l'exécution de ces différentes activités n'a été rendue possible et aisée que grâce au supplément financier que le MINFI a apporté à l'enveloppe de cette action.

OBJECTIF	Appuyer l'exécutif et le Parlement dans la gouvernance financière et dans le contrôle de l'exécution des lois de finances							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de rapport annuels produits				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		4.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		4.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de forums tenus				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		8.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		8.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	198 092 500	198 092 494	198 092 500	198 092 494	197 784 786	197 784 768	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Cette action s'est exécutée dans un contexte marqué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'internalisation progressive des directives CEMAC ; • La poursuite de la consolidation de la plateforme Chambre des Comptes – Parlement ; • La poursuite de la consolidation de la plateforme Chambre des Comptes – MINFI – MINEPAT ; • L'appui financier du MINFI pour la prise en charge des activités qui concourent à cette action ; • La pandémie liée au COVID19. 							

<p>ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)</p>	<p>Les activités majeures de cette action ont tourné autour des attributions extra-juridictionnelles de la Chambre des Comptes. Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avis donné sur le projet de loi de règlement de l'année concernée ; • Audit des Rapports Annuels de Performance des administrations ; • Audit du compte général de l'Etat (travaux de préparation de la certification du compte général de l'Etat) ; • Certification des déclarations des recettes des industries extractives (ITIE) ; • Organisation des séminaires de renforcement des capacités des membres de la commission des finances et du budget de l'Assemblée Nationale et du Sénat dans le cadre des forums d'échange.
<p>JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)</p>	<p>La consommation totale des ressources réservées à cette action a permis d'atteindre les objectifs fixés à l'amorce de l'exercice. Il faut aussi noter que l'appui financier substantiel du MINFI y a fortement contribué.</p>
<p>Perspectives 2021</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre de l'organisation des forums et des ateliers de renforcement des capacités du parlement et de l'exécutif ; • Poursuivre la préparation de la certification du compte général de l'Etat ; • Poursuivre le renforcement des capacités des membres de la Chambre des Comptes à l'audit des RAPs et des Systèmes d'information. (cette perspective concerne l'activité formation du personnel de la chambre des comptes).

Action 06 FONCTIONNEMENT ET GESTION DES EQUIPEMENTS DE LA CHAMBRE DES COMPTES

Le fonctionnement et gestion des équipements de la chambre des comptes a pour objectif d'assurer le bon fonctionnement de tous les services de la Chambre des Comptes. Cette action se présente comme le support des autres actions. Elle permet à la Chambre des Comptes d'effectuer un certain nombre de réalisations.

Cependant, plusieurs difficultés sont perceptibles depuis quelques années, la principale étant la conservation des archives de la Chambre des Comptes. Ceci nous amène inscrire chaque année dans le cadre des perspectives de cette action, la construction d'un nouveau centre des archives de ladite Chambre car les études financées et effectuées pour la cause courent fortement le risque de devenir obsolète.

OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement de tous les services de la Chambre des Comptes							
Indicateur	Intitulé:		Proportion d'équipements fonctionnels à la Chambre des Comptes				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		100.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		100.0					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	468 143 317	468 140 278	409 433 720	409 430 681	409 099 359	409 099 359	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>Cette action s'est déroulée dans un contexte marqué comme toujours par</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'insuffisance du cadre d'accueil à la Chambre des Comptes • Saturation du centre des archives de la Chambre des Comptes • La minorisation des moyens financiers • La réduction des crédits survenue au cours de l'exercice budgétaire 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion informatisée des projets • Gestion des équipements et locaux de la Chambre des Comptes • Gestion du Greffe de la Chambre des Comptes • Coordination des services de la Chambre des Comptes 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Cette action s'est globalement bien déroulée malgré la nécessité de revoir les ambitions de la chambre de compte à la baisse ceci à cause de la réduction des crédits survenus au cours de l'exercice budgétaire 2020.							
Perspectives 2021	<p>Comme par le passé, ces perspectives sont reconduites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La poursuite de la construction d'un nouveau centre des archives de la Chambre des Comptes • Renforcement des capacités techniques des personnels de la Chambre des Comptes • Augmentation de la capacité d'accueil de la Chambre des Comptes • Poursuite du maintien des équipements existants 							

2020

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 123

CONTRIBUTION A LA CONSOLIDATION DE L'ETAT DE DROIT

Responsable du programme

NDOUMBE ETEKI DANIEL

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Objectif	Améliorer la gestion des contentieux judiciaire et administratif de la Cour Suprême	
Indicateur	Indicateur :	Taux de traitement des recours reçus
	Unité de mesure :	%
	Valeur de référence	70%
	Année de référence	2016
	Valeur cible	80%
	Année cible	2020
Actions du programme	Action 01 : Gestion des greffes Action 02 : Contentieux spécial Action 03 : Contentieux judiciaire Action 04 : Contentieux administratif	
Dotations initiales	AE : 460 203 951	CP : 460 203 951
Contexte de mise en œuvre	Le programme 123 s'est déroulé dans un contexte marqué par l'accroissement des activités des greffes et des différentes chambres, la tenue des contentieux des élections municipales et régionales ainsi que de l'affectation de nouveaux conseillers et avocats généraux.	
Responsable du programme	M. NDOUMBE ETEKI Daniel, Président par intérim de la Chambre Administrative	

OBJECTIF	Améliorer la gestion des contentieux judiciaire et administratif de la Cour Suprême	
Indicateur	Intitulé:	Taux de traitement des recours reçus
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	80.0
	Année de référence:	2019
	Valeur Cible	95.0
	Année cible:	2022
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: GESTION DES GREFFES Action 02: CONTENTIEUX SPECIAL Action 03: CONTENTIEUX JUDICIAIRE Action 04: CONTENTIEUX ADMINISTRATIF	
DOTATIONS INITIALES	AE 460 203 951	CP 460 203 951
RESPONSABLE DU PROGRAMME	NDOUMBE ETEKI DANIEL,	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La mise en œuvre du programme 123 s'est faite dans un contexte d'accroissement des activités des greffes et des différentes chambres à savoir la Chambre Administrative et la Chambre Judiciaire. La tenue des élections municipales et régionales.

La perspective qui s'en dégage, c'est l'augmentation des ressources matérielles et financières de même que le renforcement des capacités des personnels, l'automatisation de procédures et la modernisation de l'archivage.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2020

Afin d'éradiquer les violations de la loi et des droits de l'homme, l'affaiblissement de l'Etat de Droit et de restaurer la crédibilité de la Justice, la Cour Suprême a mis en 2020 l'accent sur l'amélioration de la gestion des contentieux judiciaire, administratif et spécial. Il s'agit de contribuer à la consolidation de l'Etat de droit et de la sécurité juridique et judiciaire, à l'ancrage de la démocratie, à la maîtrise et la modernisation de la gestion des contentieux.

L'amélioration de la performance des Chambres Administrative et Judiciaire de la Cour Suprême passe par le fonctionnement efficace et efficient des greffes de ces Chambres, d'où la nécessité de mettre l'accent sur l'amélioration du fonctionnement des greffes et des conditions de travail. Toutes ces actions contribuent de manière significative à la consolidation de l'Etat de droit au Cameroun.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	le programme 123, dédié à la consolidation de l'Etat de droit a obtenu une réalisation technique de 66.92%	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	83.65	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 440 308 891	CP 440 308 891
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 19 895 060	Ecart CP 19 895 060
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 19 895 060	CP 19 895 060
TAUX DE CONSOMMATION	100 %	100 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Les ressources ont été consommées à hauteur de 95,68% sans pour autant permettre l'atteinte des objectifs. L'insuffisance des crédits alloués au programme le manque d'infrastructures et l'insuffisance du personnel ont fortement influencés la performance du programme, il est ainsi noté une baisse de la performance.	
PERSPECTIVES 2021	L'atteinte des objectifs du programme passera nécessairement, par l'accélération de l'instruction des dossiers, l'amélioration du cadre et des conditions de travail et l'automatisation des procédures	

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2020

ACTION 01 : « Gestion des greffes »								
OBJEC TIF	Améliorer la performance des greffes et la gestion des archives							
INDICA TEUR	Indicateur :		% des documents traités et archivés				Taux de réalisation technique 46,70%	
	Unité de mesure :		%					
	Année de référence :		2016					
	Valeur de référence :		55%					
	Année cible :		2020					
	Valeur cible :		90%					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		42%					
CREDIT S	DOTATION INITIALE		DOTATION REVISEE		CONSOMMATION		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	52 768 804	52 768 804	52 768 804	52 768 804	52 689 692	52 689 692	99,85%	99,85%
ACTIVIT ES MAJEU RES REALIS EES (présen tation des extrants)	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion du greffe de la Chambre Judiciaire - Gestion du Greffe de la Chambre Administrative - Gestion du Greffe de la Cour Suprême 							

CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<p>L'action gestion des greffes s'est déroulée dans un contexte marqué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'insuffisance des ressources humaines financières et matérielles, - L'augmentation significative du volume de dossiers ; - Le problème de la mise en état des dossiers des recours reçus ;
JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>L'action a été marquée par une consommation des crédits à hauteur 99,85%. Il a été noté légère baisse dans la performance de l'action. Celle-ci n'a pas été optimale à cause du contexte dans laquelle elle a été mise en œuvre.</p>
PERSPECTIVES	<p>L'évolution de la performance de cette action passera par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation de descentes dans les juridictions inférieures pour la mise en état des dossiers - L'augmentation des ressources humaines, financières et matérielle des greffes

ACTION 02 : « Contentieux spécial »

OBJETIF	<p align="center">Améliorer la gestion des contentieux spéciaux</p>		
INDICATEUR	Indicateur	% des recours traités annuellement	Taux de réalisation technique :69,9%
	Unité de mesure :	%	
	Année de référence :	2016	
	Valeur de référence :	55%	
	Année cible :	2020	

	Valeur cible :		90%					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		62,90%					
CREDIT S	DOTATION INITIALE		DOTATION REVISEE		CONSOMMATION		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	23 059 737	23 059 737	23 059 737	23 059 737	23 059 729	23 059 729	100%	100%
ACTIVIT ES MAJEU RES REALIS EES	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue des sessions de la Commission d'assistance judiciaire - Tenue des de la Commission d'indemnisation en raison d'une détention provisoire ou d'une garde à vue abusive - Mise en œuvre des activités de la section spécialisée et de la Chambre de contrôle ; <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des activités des chambres réunies. 							
CONTE XTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTI ON	<p>L'action s'est déroulée dans un contexte marqué par l'insuffisance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du personnel ; - Des locaux ; - Des ressources financières. <p>Ainsi que par la mise à disposition tardive des ressources financières</p>							
JUSTIFI CATION DU RESUL TAT ET DE L'UTILI SATION DES RESSO URCES	<p>Les crédits alloués ont été consommé à hauteur de 100% sans pour autant permettre d'atteindre la cible, ceci à cause de l'insuffisance des ressources allouées (personnel, locaux, ressources financières), il est néanmoins noté un rebond dans la performance de cette action</p>							
PERSP ECTIVE S	<p>L'atteinte de la cible de cette action passera par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise à disposition à temps des crédits - l'augmentation de ces crédits. 							

ACTION 03 : « Contentieux judiciaire »								
OBJEC TIF	Amélioration de la gestion du contentieux Judiciaire							
INDICA TEUR	Indicateur		% des recours traités annuellement				Taux de réalisation technique : 88,36%	
	Unité de mesure :		%					
	Année de référence :		2016					
	Valeur de référence :		56%					
	Année cible :		2020					
	Valeur cible :		90%					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		79,52%					
CREDIT S	DOTATION INITIALE		DOTATION REVISEE		CONSOMMATION		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	252 805 805	252 805 805	241 608 947	241 608 947	238 953 136	238 953 136	98,90%	98,90%
ACTIVIT ES MAJEU RES REALIS EES	<ul style="list-style-type: none"> - Pilotage et mise en œuvre des activités de la Chambre Judiciaire ; - Instruction des dossiers 							
CONTE XTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTI ON	<p>L'action s'est déroulée dans un contexte marqué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'insuffisance des ressources financières, humaines et matérielles ; - Par l'implication dans les procédures de certaines administrations et officiers publics et ministériels sur lesquels la Cour n'a aucune main mise 							

JUSTIFICATION DU RESULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Les crédits alloués ont été consommé à hauteur de 98,90%, en nette amélioration par rapport à l'exercice précédent mais sans pour autant permettre d'atteindre la cible, ceci à cause :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des lenteurs observées non seulement au niveau de certaines administrations mais aussi au niveau des officiers publics et ministériels ; - De l'insuffisance des ressources.
PERSPECTIVES	<p>L'amélioration des résultats passera par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'augmentation des ressources ; - La mise en place d'une plateforme d'échanges entre la Cour Suprême, les administrations et les officiers publics et ministériels

ACTION 04 :« Contentieux administratif »								
OBJETIF	Amélioration de la gestion du contentieux Administratif							
INDICATEUR	Indicateur		% des recours traités annuellement		Taux de réalisation technique : 92,52%			
	Unité de mesure :		%					
	Année de référence :		2016					
	Valeur de référence :		60%					
	Année cible :		2020					
	Valeur cible :		90%					
	Réalisation exercice (Résultat technique) :		83,28%					
CREDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION REVISEE		CONSOMMATION		Taux de réalisation financière	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	131 569 605	131 569 605	122 871 403	122 871 403	114 507 816	114 507 816	93,19%	93,19%

ACTIVITÉS MAJEURES RÉALISÉES	<ul style="list-style-type: none"> - Pilotage et mise en œuvre des activités de la Chambre Administrative ; - Instruction des dossiers ;
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	<p>L'action s'est déroulée dans un contexte marqué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'insuffisance des ressources financières, humaines et matérielles ; - La tenue des élections municipales et régionales - Le fait que les dossiers des recours judiciaire reçus étaient rarement en état ; - Par l'implication dans les procédures de certaines administrations et officiers publics et ministériels sur lesquels la Cour n'a aucune main mise.
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	<p>Les crédits alloués ont été consommé à hauteur de 93,19% en nette amélioration par rapport à l'exercice précédent, mais sans pour autant permettre d'atteindre la cible, ceci à cause :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des problèmes relatifs à la mise en état des dossiers ; - Des lenteurs observées non seulement au niveau de certaines administrations mais aussi au niveau des officiers publics et ministériels ; - De l'insuffisance des ressources.
PERSPECTIVES	<p>L'amélioration des résultats passera par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'augmentation des ressources ; - La mise en place d'une plateforme d'échanges entre la Cour Suprême, les administrations et les officiers publics et ministériels

Action 01 GESTION DES GREFFES

La bonne gestion des greffes contribue à l'amélioration de la performance des différentes structures de l'institution ainsi qu'à la bonne gestion des flux documentaires de la juridiction. Les activités majeures de cette action sont : la gestion du greffe de la Chambre Judiciaire, la gestion du Greffe de la Chambre Administrative et la gestion du Greffe de la Cour Suprême. Cette action s'est déroulée dans un contexte marqué par l'insuffisance du personnel, l'augmentation du volume de dossiers, le manque d'espace pour archivage physique et la

modicité des moyens mis à disposition.

Le contexte dans lequel d'est déroulé l'action a malgré les efforts fournis par l'institution a eu un impact sur les résultats. Ainsi ceux-ci n'ont pas été à la hauteur des différentes prévisions.

Il importe pour inverser cette tendance, d'améliorer les conditions de travail en construisant ou en aménageant de nouveaux bureaux et salles de réunion, de renforcer les capacités du personnel et d'augmenter les crédits alloués à cette action.

OBJECTIF	Améliorer la performance des greffes							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage des documents traités et archivés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		75.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		90.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	52 768 804	52 768 804	52 768 804	52 768 804	52 689 692	52 689 692	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>L'action gestion des greffes s'est déroulé dans un contexte marqué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'insuffisance des ressources humaines financières et matérielles, • L'augmentation significative du volume de dossiers ; • Le problème de la mise en état des dossiers des recours reçus ; 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion du greffe de la Chambre Judiciaire • Gestion du Greffe de la Chambre Administrative • Gestion du Greffe de la Cour Suprême 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>L'action a été marquée par une consommation des crédits à hauteur 99,85%. Il a été noté légère baisse dans la performance de l'action. Celle-ci n'a pas été optimale à cause du contexte dans laquelle elle a été mise en œuvre.</p>							
Perspectives 2021	<p>L'évolution de la performance de cette action passera par :</p> <p>L'organisation de descentes dans les juridictions inférieures pour la mise en état des dossiers</p> <p>L'augmentation des ressources humaines, financières et matérielle des greffes</p>							

Action 02 CONTENTIEUX SPECIAL

Le contentieux spécial a pour objectif d'améliorer la gestion des contentieux spéciaux c'est-à-dire l'assistance judiciaire et le contrôle.

Les activités majeures de cette action sont : la tenue de sessions de la commission d'assistance judiciaire ; la mise en œuvre des activités de la section spécialisée et de la Chambre de contrôle.

L'action s'est déroulée dans un contexte marqué par l'insuffisance du personnel en qualité et en quantité, par un cadre et des conditions de travail inappropriés et par l'insuffisance des ressources allouées.

Le maintien de L'atteinte des objectifs de cette action passera par l'amélioration du cadre et des conditions de travail, l'augmentation du personnel, ainsi que le renforcement de ses capacités et aussi par l'augmentation des crédits. Avec pour principal objectif, le respect des délais de procédure.

OBJECTIF	Améliorer la gestion des contentieux spéciaux							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage des recours traités annuellement				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		75.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		90.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	23 059 737	23 059 737	23 059 737	23 059 737	23 059 729	23 059 729	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>L'action s'est déroulée dans un contexte marqué par l'insuffisance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du personnel ; • Des locaux ; • Des ressources financières. • Ainsi que par la mise à disposition tardive des ressources financières 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue des sessions de la Commission d'assistance judiciaire • Tenue des de la Commission d'indemnisation en raison d'une détention provisoire ou d'une garde à vue abusive • Mise en œuvre des activités de la section spécialisée et de la Chambre de contrôle ; • Mise en œuvre des activités des chambres réunies. 							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Les crédits alloués ont été consommé à hauteur de 100% sans pour autant permettre d'atteindre la cible, ceci à cause de l'insuffisance des ressources allouées (personnel, locaux, ressources financières), il est néanmoins noté un rebond dans la performance de cette action</p>							

Perspectives 2021	L'atteinte de la cible de cette action passera par : <ul style="list-style-type: none">• La mise à disposition à temps des crédits• l'augmentation de ces crédits.
-------------------	---

Action 03 CONTENTIEUX JUDICIAIRE

Le contentieux judiciaire a pour objectif l'amélioration de la gestion du contentieux Judiciaire (Désengorgement des rôles).

Les activités majeures de cette action sont : Pilotage et mise en œuvre des activités de la Chambre Judiciaire et l'instruction des dossiers.

L'action s'est déroulée dans un contexte marqué par l'insuffisance des ressources financières, humaines et matérielles, l'état des dossiers

La consommation des crédits n'a pas permis d'atteindre les objectifs, malgré les efforts consentis ceci à cause de facteurs défavorables tels que l'insuffisance du personnel et le cadre de travail ont aussi influencé le niveau de performance de cette action.

Le maintien de la performance de cette action passera par l'amélioration du cadre et des conditions de travail, l'augmentation du personnel, ainsi que le renforcement de ses capacités, par l'automatisation des procédures et aussi par l'augmentation des crédits. Avec pour principal objectif, le respect des délais de procédure.

OBJECTIF	Améliorer la gestion du contentieux Judiciaire (Désengorgement des rôles)								
Indicateur	Intitulé:	Pourcentage des recours judiciaires traités annuellement						TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure	%							
	Année de référence:	2019							
	Valeur de référence:	100.0							
	Année cible:	2022							
	Valeur Cible	100.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	252 805 805	252 805 805	241 608 947	241 608 947	238 953 136	238 953 136	99 %	99 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>L'action s'est déroulée dans un contexte marqué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'insuffisance des ressources financières, humaines et matérielles ; • Par l'implication dans les procédures de certaines administrations et officiers publics et ministériels sur lesquels la Cour n'a aucune main mise 								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage et mise en œuvre des activités de la Chambre Judiciaire ; • Instruction des dossiers 								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Les crédits alloués ont été consommé à hauteur de 98,90%, en nette amélioration par rapport à l'exercice précédent mais sans pour autant permettre d'atteindre la cible, ceci à cause :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des lenteurs observées non seulement au niveau de certaines administrations mais aussi au niveau des officiers publics et ministériels ; • De l'insuffisance des ressources. 								

Perspectives 2021	<p>L'amélioration des résultats passera par :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'augmentation des ressources ;• La mise en place d'une plateforme d'échanges entre la Cour Suprême, les administrations et les officiers publics et ministériels
-------------------	--

Action 04 CONTENTIEUX ADMINISTRATIF

Le contentieux Administratif a pour objectif l'amélioration de la gestion du contentieux Administratif.

L'activité majeure de cette action est : Pilotage et mise en œuvre des activités de la Chambre Administrative.

L'action s'est déroulée dans un contexte marqué par l'insuffisance du personnel en qualité et en quantité, par un cadre et des conditions de travail inappropriés et par l'insuffisance des ressources allouées.

La consommation des crédits n'a pas permis d'atteindre les objectifs, malgré d'autres facteurs défavorables tels que l'insuffisance du personnel et le cadre de travail ont aussi influencé le niveau de performance de cette action.

Le maintien de la performance de cette action passera par l'amélioration du cadre et des conditions de travail, l'augmentation du personnel, ainsi que le renforcement de ses capacités, par l'automatisation des procédures et aussi par l'augmentation des crédits. Avec pour principal objectif, le respect des délais de procédure.

OBJECTIF	Améliorer la gestion du contentieux administratif (Désengorgement des rôles)							
Indicateur	Intitulé:		Pourcentage des recours traités annuellement				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2019					
	Valeur de référence:		95.0					
	Année cible:		2022					
	Valeur Cible		100.0					
Réalisation exercice (Résultat technique):								
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	131 569 605	131 569 605	122 871 403	122 871 403	114 507 816	114 507 816	93 %	93 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	<p>L'action s'est déroulée dans un contexte marqué par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'insuffisance des ressources financières, humaines et matérielles ; • La tenue des élections municipales et régionales • Le fait que les dossiers des recours judiciaire reçus étaient rarement en état ; • Par l'implication dans les procédures de certaines administrations et officiers publics et ministériels sur lesquels la Cour n'a aucune main mise. 							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage et mise en œuvre des activités de la Chambre Administrative ; • Instruction des dossiers ; 							

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	<p>Les crédits alloués ont été consommé à hauteur de 93,19% en nette amélioration par rapport à l'exercice précédent, mais sans pour autant permettre d'atteindre la cible, ceci à cause :</p> <ul style="list-style-type: none">• Des problèmes relatifs à la mise en état des dossiers ;• Des lenteurs observées non seulement au niveau de certaines administrations mais aussi au niveau des officiers publics et ministériels ;• De l'insuffisance des ressources.
Perspectives 2021	<p>L'amélioration des résultats passera par :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'augmentation des ressources ;• La mise en place d'une plateforme d'échanges entre la Cour Suprême, les administrations et les officiers publics et ministériels

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

L'objectif stratégique de la Cour Suprême est de « contribuer à doter le Cameroun d'un système judiciaire efficace et indépendant, proche des justiciables et rendant des décisions cohérentes et uniformes ».

Dans l'ensemble, malgré la consommation de la quasi-totalité de ses ressources, la volonté d'atteindre les objectifs fixés au début de l'année et les efforts fournis au courant de l'exercice, les résultats techniques n'ont pas été entièrement satisfaisants. Ceci est fortement dû à la chute drastique de certaines masses budgétaires d'une part et de l'insuffisance des locaux répondant aux effectifs de la Haute Juridiction d'autre part et enfin par la situation créée par la pandémie de la COVID 19. Néanmoins, la Cour Suprême est restée rivée sur son objectif stratégique, surtout pour conserver l'harmonie avec la stratégie nationale. Ainsi, il faut noter à l'actif de la mise en œuvre de ses programmes plusieurs activités menées dans le sens de la consolidation de l'Etat de Droit et du renforcement de la transparence dans la gestion des affaires publiques indispensable pour l'efficacité des politiques publiques

Les principes ci-après orientent la politique de la Cour Suprême :

La promotion d'une justice rendue avec équité et intégrité en vue de servir les justiciables dans des délais raisonnables et contribuer à l'édification d'un Etat de droit caractérisé notamment par le respect des libertés et des droits fondamentaux de la personne ;

Le renforcement de l'indépendance du système judiciaire afin d'améliorer la réputation du pouvoir judiciaire et la perception de son indépendance aux yeux du public ;

Le renforcement de l'intégration nationale et la préservation de la paix sociale, favorable au développement économique ;

Le renforcement de la transparence financière dans la gestion des affaires publiques indispensable pour l'efficacité des politiques publiques.

3.2. LEÇONS APPRISSES

S'il est impératif d'observer un maximum de cohérence dans la formulation des objectifs, des actions, des résultats attendus, des indicateurs, des références et des cibles à l'intérieur de chaque programme pour permettre l'évaluation méthodique et rigoureuse des progrès réalisés, il convient de relever les efforts fournis à cet effet par la Cour Suprême dans ce sens. Par ailleurs, le budget programme reste toujours une construction permanente et les aménagements des programmes sont toujours nécessaires afin de les adapter aux mutations que connaissent les chapitres budgétaires concernés.

La Chambre des Comptes est désormais reconnue comme Institution Supérieure de Contrôle à travers les lois n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance au Cameroun et n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques. Ainsi, une orientation nouvelle sera forcément appliquée à la structuration du programme 122 pour les exercices avenir.

3.3. PERSPECTIVES 2021

Poursuivre la reformulation des indicateurs des programmes et actions, afin de les rendre en plus opérationnels en 2022 ;
Refondre les programmes et les actions pour plus d'efficacité ;
Pour suivre aussi la coordination des actions du programme et des activités par action, pour améliorer davantage les résultats attendus ;
Mettre en place un système de monitoring qui permettra de renseigner les indicateurs ;
Reformuler les indicateurs, pour mieux apprécier la performance ;
Construire un nouveau centre des archives de la Chambre des Comptes ;
Restructurer du programme 122 en vue de l'application des lois susvisées.

Sur le plan opérationnel les perspectives vont porter sur :

La mise en place d'un forum d'échanges entre la Chambre des Comptes de la Cour Suprême et la Commission des Finances et du Budget du Sénat et de l'Assemblée Nationale du Cameroun ;
La prise en compte des lois n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance au Cameroun et n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques, dans la structure du programme 122 ;
La transformation de la Chambre des Comptes en Cour des Comptes ;
Poursuivre la sollicitude du MINFI et MINEPAT pour le financement de la construction du nouveau centre des archives de la Chambre des Comptes.